



Administration générale

A l'att. du comité référendaire « Carrière des Râpes »

M. Jean-Paul Duroux, Vignes du Bois-Noir
5A, 1890 Saint-Maurice

M. Georges Coutaz, Route d'Épinassey 3,
1890 Saint-Maurice

Mme Michèle Deferr, Av. de Vérolliez 21,
1890 Saint-Maurice

Affaire traitée par A. Vignon
Références Carr. Râpes

Saint-Maurice, le 14 février 2025

Accusé de réception du dépôt de référendum communal

Madame, Messieurs,

Par la présente, nous accusons réception du dépôt du référendum communal portant sur la modification partielle du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement communal des constructions et des zones (RRCZ), ainsi que de l'adoption du plan d'aménagement détaillé (PAD) et de son règlement, effectué en date du 14.02.2025 auprès de l'Administration communale de Saint-Maurice.

Nous confirmons avoir reçu :

- La liste des signatures recueillies, comptabilisant 935 signatures ;
- Le texte de la décision contestée.

Conformément aux dispositions légales, cette demande sera examinée afin de vérifier la conformité des signatures et le respect des délais légaux. Une communication officielle sur la suite de la procédure sera transmise au comité référendaire en temps voulu.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Messieurs, nos salutations distinguées.

Commune de Saint-Maurice

Président
Xavier Lavanchy

Secrétaire
Alain Vignon